

Questions orales

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député le sait, nous avons donné avis 48 heures à l'avance de notre intention de mettre fin aux ventes au comptant à la fermeture des affaires ce soir.

Les détenteurs d'obligations en circulation venant à échéance le 1^{er} novembre pourront les transférer lundi le 2 novembre. On leur garantit ainsi qu'ils pourront maintenir leur placement sous la forme d'obligations d'épargne du Canada.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—LE PAIEMENT
VERSÉ À LA BANQUE DE HONGKONG DU CANADA—LES
INCIDENCES FISCALES

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En réponse à la question que je lui posais jeudi au sujet du traitement fiscal accordé à un paiement de 200 millions de dollars versé par une société d'État à la Banque de Hongkong par l'intermédiaire d'une banque des Bahamas, le ministre d'État aux Finances a déclaré, et je cite le hansard du 27 octobre, à la page 10437:

Cette transaction est très complexe et elle s'est faite de telle manière que personne n'aurait pu en prévoir les incidences fiscales.

Le ministre aurait-il l'amabilité d'expliquer à la Chambre comment on peut concilier cette réponse au fait que, plusieurs jours avant l'aboutissement de la transaction, le bureau de district de l'impôt de la Colombie-Britannique a fourni à l'acheteur une lettre d'intention où il était signifié que les 200 millions ne seraient pas imposés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il me semble que le député sait fort bien que le rapport entre un contribuable et Revenu Canada est de nature confidentielle.

ON DEMANDE SI LA MÊME OFFRE A ÉTÉ FAITE À DES
INSTITUTIONS CANADIENNES

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

En présentant à la Chambre le projet de loi concernant la Banque de Colombie-Britannique, le ministre d'État aux Finances a déclaré qu'on avait proposé à un certain nombre d'institutions financières canadiennes d'acquiescer cette banque.

Avait-on offert ce même cadeau de 200 millions de dollars exonéré d'impôt à ces autres institutions canadiennes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si je me rappelle bien ce qui s'est passé à l'époque, on avait pressenti un certain nombre de banques pour voir si elles étaient intéressées. Je n'en suis pas certain, mais je ne me rappelle pas si l'une ou l'autre des banques étaient suffisamment intéressées en principe pour que nous nous lancions dans d'autres discussions avec elles.

M. Heap: La Vancity Credit Union l'était.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La Banque de Hong Kong était intéressée. C'est sur cette base qu'on a entamé les discussions.

Comme la députée le sait, la Société d'assurance-dépôts du Canada est autorisée à faire des offres aux acquéreur potentiels lorsqu'elle juge qu'il est plus économique pour elle de faire cette injection directe de capitaux, comme elle l'a fait en l'occurrence, que de laisser la banque faire faillite.

Il est clair que la SADC, et certes le gouvernement, voulaient éviter la seconde option, surtout s'il était plus économique de suivre l'avis de la SADC . . .

M. Heap: Avez-vous fait cette offre à la Vancity Credit Union?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . plutôt que de laisser la banque faire faillite.

LE RÔLE DE LA SADC DANS L'ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS
DE LA TRANSACTION

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question porte aussi là-dessus.

Le ministre des Finances peut-il me dire si c'est la SADC qui a proposé que la transaction se déroule de façon que ce soit la filiale des Bahamas qui reçoive les 200 millions de dollars plutôt que la Banque de Hongkong du Canada? Dans ce cas, le ministre ne peut certes pas venir nous dire à la Chambre que le gouvernement ignorait les répercussions fiscales d'une telle transaction.

Je répète la question, car c'est à mon avis une affaire d'intégrité. Pourquoi un ministre, dans ce cas-ci le ministre d'État (Finances), vient-il nous dire à la Chambre que la transaction s'est déroulée de façon que personne ne puisse en mesurer les conséquences fiscales, alors que les autorités de la Banque de Hongkong du Canada ont ouvertement et publiquement déclaré qu'elle s'était déroulée de manière à leur faire épargner des impôts? Elles savaient déjà plusieurs jours avant que la transaction ne soit autorisée que les 200 millions de dollars seraient versés de cette manière.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre d'État (Finances) et moi-même avons bien précisé, je crois, que notre principal souci était ici de sauver une importante banque régionale d'une faillite qui aurait eu de très graves répercussions sur les milieux financiers de l'ouest du Canada, et en particulier de la Colombie-Britannique.

Notre principal souci était de sauver cette banque. Nous n'avons pas examiné en détail les aspects fiscaux de cette transaction. Nous savions que la somme de 200 millions de dollars était considérablement inférieure à ce qu'aurait probablement coûté la faillite de la banque, d'après la SADC. C'est ce qui nous a motivés et c'est ce qui explique que la transaction se soit déroulée de cette manière.